

Nom Prénom

Semestre (phase socle, phA1 ou 2) + stage en cours

Trace journal de bord n°X

Compétence : Professionnalisme

I- Contexte

Aux urgences, nous sommes souvent confrontés à des cas de dommages causés par des tiers, soit de façon volontaire, soit non volontaire. Dans certains cas, le patient souhaite porter plainte ou instruire un dossier auprès de son assurance. Dans ces cas-là ils ont besoin d'un certificat appelé «certificat médical initial », qui peut être rempli aux urgences après interrogatoire et examen clinique.

J'ai quelques exemples marquants où j'ai dû réaliser des certificats : pour une femme victime de violences par son mari, pour un homme victime de violence par sa femme, avec dans les deux cas la présence d'un traumatisme crânien sans perte de connaissance.

Globalement aux urgences de Lariboisière, je vois plus fréquemment des accidents de la voie publique (piéton contre voiture/vélo/trottinette) et des agressions sur la voie publique dans le cas de patients alcoolisés qui se battent.

II- **Problématique** : Quelles sont les règles de rédaction d'un certificat médical initial descriptif ?

III- Éléments de réponse

Flash sur le certificat médical initial [1] [2]

*Définition

Il s'agit d'un certificat médico-légal, c'est à dire qu'il est la preuve du dommage subi par une victime, pouvant mettre en cause la responsabilité d'un tiers.

Ce certificat est demandé soit par la victime soit par une autorité judiciaire par réquisition écrite.

*Auteur

Tout médecin inscrit au Conseil de l'Ordre peut être amené à en rédiger. A noter que les internes peuvent les signer sous délégation de responsabilité.

Selon le code de déontologie médicale, le médecin ne peut refuser de le rédiger, sauf s'il est le médecin traitant du patient.

En cas de réquisition judiciaire il doit exiger une réquisition écrite et répondra uniquement aux questions posées.

*Contenu

Le certificat initial descriptif se doit d'être détaillé et objectif.

-Il faut une identification du médecin et du patient ainsi que la date de l'examen initial et l'heure.

-Sont inscrites ensuite les doléances du patient, c'est à dire les faits rapportés lors de l'interrogatoire sans interprétation par le médecin. Il ne faut effectivement pas se prononcer sur la réalité des faits, la responsabilité d'un tiers et sur le caractère volontaire ou non des dommages subis. On peut utiliser des formules type « d'après les dires du patient » ou alors mettre entre guillemets certaines phrases énoncées par le patient.

-Puis, il faut décrire les lésions constatées à l'examen clinique sans poser de diagnostic, en précisant le retentissement fonctionnel et psychique. Des schémas et photographies datées et identifiées peuvent être jointes avec l'accord du patient, en conservant un double.

- [3]La durée de l'incapacité totale de travail (ITT) correspondant à la durée pendant laquelle le patient ne

pourra pas réaliser les activités de la vie quotidiennes (manger, dormir, se laver, s'habiller...) du fait des lésions ainsi que des troubles physiques et psychiques consécutifs aux violences ou blessures subies. Elle est écrite en toutes lettres sur le certificat médical initial.

La détermination de la durée de l'ITT permet de qualifier l'infraction, c'est à dire de déterminer la juridiction adéquate pour juger l'auteur des faits (tribunal de police ou tribunal correctionnel) et la peine encourue.

Il est recommandé de déterminer la durée de l'ITT même si la victime n'est pas sûre de porter plainte. Dans certaines situations, il est impossible de déterminer la durée de l'ITT, comme c'est le cas pour les nourrissons ou les personnes âgées dépendantes. Il faut alors juste se limiter à la rédaction du CMI descriptif.

Il faut savoir qu'il n'existe aucun consensus d'évaluation de la durée de l'ITT, c'est pour cela qu'il y a de grandes disparités entre médecins pour une même lésion traumatique. L'évaluation initiale n'est jamais définitive, un certificat peut toujours être joint pour prolonger la durée de l'ITT dans le cas d'une aggravation tardive par exemple.

Pour réaliser l'exercice difficile d'évaluation de la durée de l'ITT, il faut s'aider de la nature des lésions initiales, de la durée d'hospitalisation, de l'existence d'une immobilisation et de la nécessité éventuelle d'une aide pour les actes de la vie quotidienne.

-Il faut terminer la rédaction du certificat par la mention « certificat délivré à l'intéressé en mains propres».
-Pour finir, il ne faut pas oublier de dater la rédaction du certificat et de signer.

*Destinataire

Le certificat est délivré en mains propres à la victime ou à son représentant légal si le patient est mineur ou encore à l'autorité judiciaire en cas de réquisition.
Il est destiné aux magistrats.

*A quoi sert-il ?

-En cas de coups et blessures volontaires ou involontaires ou d'agression, il permettra à la victime de prouver l'existence du dommage, qui sera qualifié de délit ou de crime selon la durée de l'ITT, la nature des lésions et les circonstances des faits.

-En cas d'accident sur la voie publique ou d'accident de travail, il permettra à la victime de prouver l'existence du dommage et de faire la demande d'une indemnité.

Bibliographie

[1]Efurgences (page consultée le 21/02/2020). Le certificat médical initial, [en ligne].
<http://www.efurgences.net/seformer/cours/41-cmi.html>

[2] HAS Santé (page consultée le 21/02/2020). Certificat initial concernant une personne victime de violences, [en ligne]. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2011-11/certificat_medical_initial_concernant_une_personne_victime_de_violences_-_recommandations.pdf

[3] HAS Santé (page consultée le 24/02/2020). L'incapacité totale de travail, un paramètre clé, [en ligne].
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-11/infographie_incapacite_totale_travail.pdf